

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 30/008/2011

21 avril 2011

AILRC-FR

Italie. Il faut éviter une nouvelle crise humanitaire et mettre fin aux expulsions sommaires

Amnesty International a adressé une série de recommandations au Premier ministre italien Silvio Berlusconi et au ministre de l'Intérieur Roberto Maroni, au lendemain d'une mission de recherche menée par des délégués de l'organisation sur l'île de Lampedusa et dans le « Village de la solidarité » situé aux environs de Mineo, dans la province de Catane (en Sicile). L'organisation a notamment fait part de ses vives préoccupations concernant les expulsions collectives et sommaires de ressortissants tunisiens, transférés de Lampedusa à Tunis, en application d'un accord signé entre les gouvernements italien et tunisien.

Dans ses courriers adressés le 20 avril, Amnesty International a exhorté le gouvernement italien à mettre en place un projet clair afin d'éviter toute nouvelle crise humanitaire à Lampedusa ou ailleurs en Italie et de veiller à ce que les droits humains des arrivants soient pleinement respectés. Les autorités doivent répondre dûment et rapidement aux besoins de toutes les personnes arrivant en Italie, notamment à Lampedusa, et procéder à un examen attentif de leur situation dès leur arrivée. Elles doivent fournir dans les meilleurs délais les ressources nécessaires permettant l'accès à l'information, par exemple sur le droit de solliciter l'asile, et respecter en toutes circonstances le principe de non-refoulement.

Concernant le centre situé à Mineo, où les demandeurs d'asile sont transférés depuis d'autres sites en Italie, Amnesty International exhorte les autorités à mettre en place sans plus attendre des procédures d'asile satisfaisantes. Par ailleurs, elles doivent mettre immédiatement fin au transfert de demandeurs d'asile depuis d'autres régions du pays, lorsque ceux-ci ont établi des liens dans les quartiers où ils se sont installés, ont une requête en cours d'examen ou ont déjà obtenu une aide juridictionnelle. Dans ces circonstances, les transferts ne doivent avoir lieu que si les personnes concernées ont donné leur consentement libre et éclairé.

Inquiète du manque de transparence qui entoure les expulsions, Amnesty International invite également le gouvernement italien à rendre public l'accord conclu entre les autorités italiennes et tunisiennes au titre duquel des ressortissants tunisiens sont expulsés de manière sommaire depuis le 7 avril. Les autorités italiennes doivent immédiatement renoncer aux expulsions sommaires et veiller à ce que la situation de toute personne débarquant sur les côtes italiennes soit examinée de manière attentive afin d'évaluer ses besoins éventuels en termes de protection. Tout nouvel arrivant doit bénéficier d'une procédure d'asile équitable et efficace, et avoir accès à des procédures permettant de contester son expulsion pour d'autres motifs, s'il le souhaite.

À la lumière des informations largement diffusées selon lesquelles une crise humanitaire se propage à Lampedusa, une délégation d'Amnesty International s'est rendue sur l'île du 29 mars au 1^{er} avril. La délégation s'est également rendue dans le « Village de la solidarité », à Mineo, en Sicile, le 2 avril.

Voir aussi :

[Italy: Amnesty International findings and recommendations to the Italian authorities following the research visit to Lampedusa and Mineo](#)